

Mme BERNAILLE Françoise Conciliateur de Justice nommée par <u>IA COUR</u> <u>D'APPEL d'AMIENS</u> et détachée auprès du <u>Tribunal</u> <u>Judiciaire de SOISSONS</u>. Vous recevra dans ses Permanences Le :

_ 1er MARDI DU MOIS: 14 RUE DE LA GOUTTE D'OR A FERE EN TARDENOIS DE 13H30 A 18H

_ 1er MERCREDI DU MOIS: 10 PLACE EDOUARD HERRIOT A VAILLY-SUR AISNE DE 14H A 17H

_ 2è MERCREDI DU MOIS: 10 PLACE EDOUARD HERRIOT A VAILLY-SUR-AISNE DE 14H A 17H

_ 1er JEUDI DU MOIS: 11 BIS BOULEVARD DES DANOIS A BRAINE DE 14HOO A 17H00

_1er VENDREDI DU MOIS: 17 RUE POTEL A OULCHY LE CHATEAU DE 14H A 17H

QUELQUES RAPPELS SUR LE CONCILIATEUR DE JUSTICE SES COMPETENCES

Le Conciliateur intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs...ETC.

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, garde d'enfants , tutelle...)

De même, il n' est pas compétent en matière de litiges avec les administrations. Il est également incompétent pour traiter les litiges relevant du droit du travail. Il n'interviendra pas si vous avez déjà saisi la justice.

SA MISSION

Si les personnes en litige se présentent spontanément, le Conciliateur tentera aussitôt de trouver un terrain d'entente. Lorsqu'il est saisi par l'une des parties, il peut recevoir l'autre, qui reste libre de ne pas se présenter. Dans ce cas, il oriente vers les possibilités d'accès au droit. Il peut recueillir les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant, sous réserve de leur acceptation, à l'audition de tierces personnes.

La conciliation est entièrement GRATUITE. CONTACT: Tel 06 71 27 47 13

MAIL: fbernaille02@gmail.com SUR RENDEZ-VOUS.